



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 avril 2022 (18h30)  
HÔTEL DE VILLE - SALLE MONTGOLFIER**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	24
Votants	:	31
Convocation et affichage	:	01/04/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Juanita GARDIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELID, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Gracinda HERNANDEZ, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND.

Pouvoirs : Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Claudie COSTE), Catherine MOINE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Véronique NEE.

**CM-2022-93 - RESSOURCES - DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ETAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION AU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2022**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

La commune d'Annonay a souhaité porter, pour l'année 2022, plusieurs projets de travaux dans différents domaines que ce soit au niveau de son patrimoine bâti que de l'espace public à savoir :

- A la Maison des Services Publics, des travaux de remplacement des menuiseries extérieures. Ces travaux devront respecter le nuancier édité par l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), ainsi que les prescriptions éventuelles de l'architecte des bâtiments de France.
- La poursuite de la mise en conformité relative à l'accessibilité sur l'ensemble de ses bâtiments et équipements dans le cadre de l'ADAP. Le programme pour 2022 visera les conditions d'accès de sites sportifs (René Garnier, le stade de Déomas), de bâtiments cultuels (l'église notre Dame), le groupe scolaire Ripaille, les locaux du CAMSP.
- Au parc Déomas, des travaux de requalification et d'aménagement axés sous 3 thématiques : la végétalisation, les jeux ludiques pour enfants, la création d'un parcours sportif.
- Enfin, la poursuite des travaux de requalification et d'aménagement du parc Mignot dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de végétalisation. Ce projet débuté en 2021, la phase 2 consistera à poursuivre la revalorisation de cet espace avec pour

objectif principal l'esthétique paysagère attrayante, l'aménagement ludique, la valorisation des bassins.

Tous ces projets sont éligibles à la DETR/DSIL 2022 et leurs plans de financement prévisionnels respectifs sont les suivants :

MAISON DES SERVICES PUBLICS (MSP) CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	215 000 €	DETR/DSIL	86 000 €
		Autofinancement	129 000 €
<b>TOTAUX DEPENSES</b>	<b>215 000 €</b>	<b>TONTAUX RECETTES</b>	<b>215 000 €</b>

ADAP			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	33 334 €	DETR/DSIL	13 334 €
		Autofinancement	20 000 €
<b>TOTAUX DEPENSES</b>	<b>33 334€</b>	<b>TONTAUX RECETTES</b>	<b>33 334 €</b>

PARC MIGNOT – PHASE 2			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	625 000 €	DETR/DSIL	187 500 €
		Autofinancement	437 500 €
<b>TOTAUX DEPENSES</b>	<b>625 000 €</b>	<b>TONTAUX RECETTES</b>	<b>625 000 €</b>

PARC DE DEOMAS – PHASE 1			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	291 667 €	DETR/DSIL	116 667 €
		Autofinancement	175 000 €
<b>TOTAUX DEPENSES</b>	<b>291 667 €</b>	<b>TONTAUX RECETTES</b>	<b>291 667 €</b>

**VU** la délibération n° 2020-96 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire, conférée par le Conseil Municipal en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**CONSIDERANT** la demande expresse de l'Etat de produire une délibération en complément des dossiers de demandes de financement, au titre de la DETR/DSIL 2022,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour le Conseil Municipal de prendre la présente délibération dérogeant partiellement à la délégation de pouvoirs conférée au Maire susvisée, et ce uniquement en ce qui concerne spécifiquement toute demande établie pour les dossiers de subventions annuels au titre du dispositif d'Etat DETR/DSIL (article 25 de la délibération n°2020-96 du 03 juillet 2020),

VU l'avis favorable de la commission générale du 31 mars 2022

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'adoption d'une délibération dérogatoire partielle à celle n° 2020- 96 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire (article n° 25),

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre du dispositif DETR/DSIL 2022, concernant les projets suivants :

- MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSP) : CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES
- MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE (ADAP)
- PARC MIGNOT (PHASE 2)

- PARC DEOMAS (PHASE 1)

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de chaque projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter pour chacun des projets susvisés toute collectivité ou organisme financeur, susceptible de contribuer à l'opération,

**S'ENGAGE** à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le

: 08/04/22

Affiché le

: 08/04/22

Transmis en sous-préfecture le

: 11/04/22

Identifiant télétransmission

: 007-210700100-20220407-31595-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET